

Quoi faire pour entreprendre la démarche TÉVA?

Contactez la direction d'école de votre enfant.

et/ou

Contactez l'intervenant de votre enfant.



Pour en savoir davantage sur la TÉVA

Guide pour soutenir la démarche TÉVA

(voir site autismopolis.com)

Cadre de référence régional Montérégie TÉVA

(voir site autismopolis.com)

<http://3.uqo.ca/transition/tva/>

Vous pouvez aussi contacter :

-<http://assisto.ca/>

-Votre CISSS

TEVA

Transition de l'École à la Vie Active

Vous êtes préoccupé par l'avenir de votre enfant après sa scolarisation ?



Nous pouvons vous accompagner

Mise en page par

PIA
PROJET INTÉGRATION
AUTISMOPOLIS

autismopolis.com

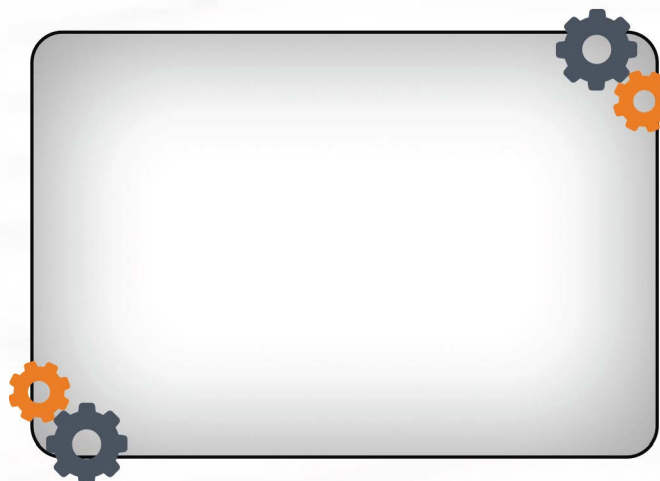


Table de concertation
DES ASSOCIATIONS DE
PERSONNES HANDICAPÉES
DU HAUT-RICHELIEU

ASSISTO.ca
répertoire de ressources

Centre intégré
de santé et de
services sociaux de
la Montérégie-Centre

Québec



QU'EST-CE QU'UNE TÉVA?

- Peu importe les choix de vie de l'élève, qu'il vise à intégrer le marché du travail ou non, cette démarche favorisera sa transition vers la vie active.
- Une approche individuelle basée sur le projet de vie de l'élève.

POURQUOI FAIRE CETTE DÉMARCHE?

- Pour favoriser le bien-être de l'élève et pour contribuer à son intégration harmonieuse dans la société.
- Pour la réalisation du projet de vie de l'élève.
- Pour coordonner la continuité des services à la fin de la scolarisation.

POUR QUI?

- Pour des élèves ayant des limitations physiques, intellectuelles, un trouble du spectre de l'autisme ou des troubles graves de santé mentale, bref, des élèves ayant des besoins particuliers.

QUAND?

- Cette démarche s'inscrit dans le plan d'intervention de l'élève et devrait débuter idéalement à la deuxième année de fréquentation du secondaire.

LES AVANTAGES

- Permet un regard sur le futur en préparant l'élève vers son projet de vie, ses rêves, ses aspirations.
- Permet de mobiliser ses forces, ses intérêts, sa capacité d'apprendre et sa motivation.
- Permet de souligner les compétences déjà acquises et celles qui doivent être développées selon les préférences et les besoins de l'élève.
- Permet de développer certains des apprentissages nécessaires pour réaliser son projet de vie **AVANT SON DÉPART DU MILIEU SCOLAIRE.**
- Permet aux différents partenaires du milieu scolaire, de la famille et de la communauté d'agir en concertation pour faciliter un passage graduel de la vie scolaire à la vie adulte.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

L'ÉLÈVE

- Assister aux rencontres et réaliser les actions le concernant.

LES PARENTS

- Faire une demande pour que la démarche TEVA soit mise en oeuvre au moment du plan d'intervention.
- Assister aux rencontres.
- Inviter, au besoin, les partenaires intervenant auprès de leur enfant.
- Soutenir leur enfant dans sa démarche.
- Réaliser les objectifs le concernant.

LE MILIEU SCOLAIRE

- Mettre en oeuvre la TEVA.
- Assurer le suivi de la démarche.
- Collaborer avec le parent et les partenaires impliqués.

LES PARTENAIRES

- Collaborer à la démarche TEVA.
- Participer aux rencontres lorsque leur présence est nécessaire.
- Réaliser les objectifs dont ils sont responsables.

Définir un projet de vie
s'engager dans l'action

Développer ses compétences
et ses habiletés pour réaliser
son projet de vie

Amorcer la réalisation
de son projet

VIE ACTIVE